



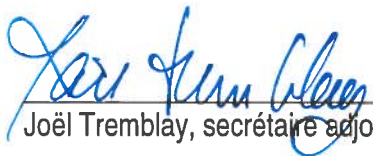
MRC de La Matapédia

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 11 mai 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Le règlement adopté modifie l'article 2 du règlement no 07-2009, faisant passer la taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, à un montant de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 juin 2016 par approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui ce 2 août 2016.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint